

Date de Publication :

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2025-011 Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Approvisionnement en bois combustibles – Chaufferie bois intercommunale :
Attribution de l'Accord cadre de fournitures courantes

Type de marché :

Accor cadre avec maximum à procédure adaptée ouverte.

Conditions d'appel et de mise en concurrence (Articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique) :

Publicité Adaptée : AAPC daté du 19/06/2025
Parution sur : *lerneer.marches-publics.info* + OF53
Date et heure limites de réception des offres : 22 juillet 2025 à 12h00

Motifs du choix de l'entreprise :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %
2-Valeur technique	55.0 %
2.1-Nature du combustible	35.0 %
2.2-Caractéristique de l'approvisionnement	15.0 %
2.3-Références	5.0 %

Offres reçues :

1 Offre reçue dans les délais. 1 offre a été analysée.

Notations finales des offres :

Classement des offres	Nom du candidat	Montant de l'offre (€H.T.) Estimatif par an	Note Prix	Note Technique	NOTE GLOBALE
1	SCIC MBE – Offre de base	59 140.00 €	45	55	20
2	SCIC MBE – Variante	62 508.00 €	42.575	55	19.5151

DECIDE :

Conformément à l'analyse des offres, est autorisée la passation, par le pouvoir adjudicateur, de l'accord cadre pour l'approvisionnement en bois combustible de la chaufferie bois intercommunale avec l'entreprise SCIC Mayenne Bois Energie – La Lande – RD 217 – 53100 PARIGNE SUR BRAYE :

Le marché étant à bons de commande (Prix unitaire), le contrat est estimé à 59 140.00 € HT par an.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 05/08/2025

Le Président,
Gilles LIGOT.

